
 <p><b>Ifremer-Genavir</b></p>	 <p><b>Section Syndicale IFREMER-GENAVIR</b></p>
---	--

## **Déclaration syndicale sur la délocalisation du siège de l’Ifremer à Brest**

Sans aucune concertation ou information préalable, le Premier Ministre a annoncé sa décision de délocaliser le siège de l’Ifremer à Brest.

Les organisations syndicales de l’établissement ne peuvent que s’opposer fermement à cette décision qu’elles considèrent comme stratégiquement aberrante, économiquement inefficace et socialement scandaleuse.

Sur le plan stratégique, il est aberrant qu’un organisme à vocation nationale, fleuron de la recherche marine française, qui travaille pour toutes les façades maritimes françaises et les représente sur la scène européenne et internationale voit son image réduite à la seule partie bretonne de la façade atlantique. Par ailleurs, le déséquilibre des effectifs au profit du centre de Brest, où plus de la moitié des personnels sont déjà localisés, accroîtra le sentiment d’éloignement déjà mal ressenti par les personnels des autres centres et stations.

Au plan socio-économique, le transfert d’une petite poignée d’emplois (moins de quelques dizaines), d’un bassin d’emploi vers un autre, n’est certainement pas à la hauteur des besoins et des attentes liés à la crise économique à laquelle est confrontée la région Bretagne. Par contre cela accroîtra les coûts de fonctionnement de l’organisme (longueur et frais de déplacements supérieurs pour les salariés de tous les autres centres et stations répartis tout le long de nos côtes métropolitaines et DOM/TOM) alors même que son budget est en diminution, et qu’en 2014, seulement un salarié sur deux partant à la retraite sera remplacé. De plus, le maintien d’une antenne parisienne du fait du centralisme des grands organismes de recherche et de l’Etat sera nécessaire.

Enfin du point de vue social, il est scandaleux qu’une mesure qui va contraindre des salariés et leurs familles à se transplanter et qui va entraîner des pertes d’emplois pour les salariés qui ne pourront pas quitter la région parisienne ou pour les conjoints qui suivront, soit décidée sans aucune concertation avec les intéressés.

Ce n’est pas le déplacement de quelques postes à Brest, et en conséquence, l’inscription de personnes supplémentaires au Pôle Emploi d’Ile de France, qui réduira la fracture économique à Brest et le chômage en France.

Anne-Marie Alayse

DSC CGT Ifremer-Genavir

Thierry Noël

DSC CFDT Ifremer-Genavir